



Paris, le 3 juin 2024, 17h45

INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 233-8 II DU CODE DE COMMERCE ET L'ARTICLE 223-16 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Date	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables (hors actions autodétenues*)
31 mai 2024	Actions ordinaires (1,25 € de nominal)	104 156 127	104 156 127	104 103 907

* Les actions autodétenues sont privées de droit de vote.



Contact

RUBIS – Direction juridique
Tél : 01 44 17 95 95